



ASSOCIATION PERKINS-SUR-LE-LAC

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE DIMANCHE 20 JUILLET 1997 PLAGE DU LAC BATAILLE

La présidente ouvre la séance à 10 h 15.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Plusieurs points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- 9.1 Bob Dawson, directeur, Relations commerciales, MRC des Collines.
- 9.2 Le niveau de l'eau à Bataille.
- 9.3 L'examen de l'eau.
- 9.4 Le logo de PSLL.

Proposée par : Odette Surch
Appuyée par : Simon Veilleux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 21 JUILLET 1996

Proposée par : André Fortier
Appuyée par : Laurent Roy

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE ET DU TRÉSORIER

3.1 Rapport de la présidente

On garde un moment de silence en mémoire de D^r Doug Waugh. De 1977 à 1988, D^r Waugh a occupé plusieurs postes au sein de l'Exécutif, à savoir président, trésorier et secrétaire. On le remercie à titre posthume d'avoir contribué à la survie de l'Association pendant des périodes difficiles.

3.1.1 Comité consultatif sur la sécurité publique

On demande à France Joncas de siéger au Comité consultatif de la Municipalité. Le Comité, qui se réunit six fois par an; a le mandat d'assurer la liaison entre la police locale et le public. La prochaine réunion est prévue pour septembre.

3.1.2 Atelier d'aménagement et de développement urbains de la municipalité de Val-des-Monts

En avril 1997, on a demandé à France Joncas de participer à un atelier en vue d'examiner les plans d'aménagement et de développement urbains de la Municipalité, qui s'étendent sur une période de 20 ans. Trente citoyens et citoyennes ont participé à l'atelier : des aménagistes, des écologistes et des représentants du secteur des affaires.

Le maire, des employés municipaux et des conseillers municipaux y ont aussi participé. Les discussions ont porté sur divers sujets, notamment le développement de l'économie et des loisirs ainsi que le transport et les télécommunications. Dans l'ensemble, les consultants engagés pour organiser l'atelier ont été fortement impressionnés par les idées mises de l'avant :

- ❖ La Municipalité devrait tenir compte des différences entre les villages de Perkins, St-Pierre et Poltimore et en tirer parti.
- ❖ La beauté de l'environnement de VDM est un avantage certain pour attirer les touristes. Il faudrait faire la promotion des activités de plein air (canoéisme, camping, escalade de roche, concours de planche à voile, randonnée pédestre).
- ❖ Il y a de bonnes possibilités de croissance et de développement de l'économie et des loisirs, par exemple l'organisation d'un festival présentant les peintres, les sculpteurs, les auteurs-compositeurs, les musiciens, les artisans de VDM et(ou) des activités de plein air. Les centres communautaires locaux devraient être utilisés pour accueillir les activités.
- ❖ Il faudrait examiner les règlements relatifs aux sites résidentiels, aux chalets et aux sites de développement des entreprises, et ces règlements devraient tenir compte de l'environnement.

La Municipalité fait face à une importante pierre d'achoppement - **l'infrastructure** :

- ❖ De meilleures routes sont nécessaires pour le développement des entreprises et du tourisme.
- ❖ Le système téléphonique doit être amélioré.
- ❖ Plus de chambres d'hôtes, de motels et de terrains de camping sont nécessaires pour retenir les touristes plus longtemps que les excursions locales actuelles.

3.2 Rapport du trésorier

3.2.1 État des dépenses de 1996

David Hodgkin passe en revue les dépenses et fait état d'un déficit de 649 \$ pour l'exercice passé. En décembre 1996, l'Association possédait un solde de 1 500 \$ en comptant et 9 000 \$ en dépôt à terme.

Proposée par : André Chartrand

Appuyée par : Gwen Roberts

QUE l'état des dépenses de PSLL au 31 décembre 1996 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2.2 Budget prévu pour 1997

David Hodgkin présente les revenus et les dépenses prévus pour 1997; il fait état d'un déficit de 1 500 \$. Les coûts accrus de l'affranchissement postal, ainsi que la traduction du document d'Ian White, ont affecté les coûts d'exploitation. Le Comité exécutif convient d'effacer le déficit en encaissant un dépôt à terme.

Proposée par : Jean Prieure

Adoptée par : André Fortier

QUE l'état des recettes et des dépenses prévues pour 1997 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0 MEMBRES

L'Association compte 159 membres en règle sur 485 membres éventuels. Il y a quelques années, les droits d'adhésion ont été réduits dans l'espoir d'attirer de nouveaux membres. Une manière d'effacer un déficit serait d'accroître le nombre de membres. Ian White fait don du document qu'il a rédigé, *La nature de Perkins-sur-le lac sous nos pieds*, dans lequel il décrit la riche et intéressante histoire de PSL. Il a pris cette initiative pour encourager les nouveaux membres et les membres qui renouvellent leur adhésion. On loue et remercie sincèrement M. White de son généreux cadeau.

5.0 QUALITÉ DE L'EAU DE NOS LACS

5.1 Plan d'action proposé

David Kerluke remercie France Joncas d'avoir rédigé le résumé dans le *Bulletin* et présente un aperçu de l'étude de la FAPEL. Une période de questions et de réponses s'ensuit.

Le Comité exécutif met de l'avant un plan d'action proposant la formation d'un comité environnemental qui serait chargé de mettre en oeuvre les cinq recommandations établies par la FAPEL. Le Comité doit également faire rapport aux membres de l'Association chaque année.

Recommandation 1 de la FAPEL - Restaurer le rivage.

- i) Déterminer la nature exacte des règlements applicables pour l'élimination de la végétation côtière autour de nos lacs.
- ii) Informer tous les propriétaires de ces règlements.
- iii) Encourager tous les propriétaires à ne pas couper la végétation à l'intérieur de la zone côtière.
- iv) Déclarer les graves violations aux autorités pertinentes.

Recommandation 2 de la FAPEL - Gérer les réseaux de drainage des routes.

- i) Déterminer les sources de drainage des routes vers nos lacs.
- ii) S'il y a lieu, discuter avec la Municipalité et les propriétaires des routes privées afin d'améliorer la situation.

Recommandation 3 de la FAPEL - Restaurer la plage du lac Bataille

- i) Demander que le propriétaire de la plage du lac Bataille (Guy Audette) s'abstienne de couper l'herbe et la végétation dans une bande de 10 mètres de la côte.
- ii) Préparer des estimations pour les options relatives à un dock flottant à la plage, qui seront examinées par l'Exécutif de l'Association.

Recommandation 4 de la FAPEL - Éduquer les nouveaux arrivants

- i) Trouver une façon de déterminer les nouveaux arrivants, p. e x. en examinant, chaque année, les nouvelles cessions immobilières à l'intérieur du Domaine.
- ii) Préparer une trousse d'information à l'intention des nouveaux arrivants et communiquer avec ces derniers peu de temps après leur arrivée pour répondre à leurs questions.

Recommandation 5 de la FAPEL

-- Encourager la Municipalité à adopter des statuts efficaces.

- i) Déterminer les statuts spécifiques qui s'appliquent à nos lacs relativement à l'élimination de la végétation côtière; la distance de la côte aux nouveaux immeubles; et le processus de révision actuel et futur.
- ii) Présenter une pétition aux autorités appropriées en vue d'adopter des statuts plus stricts ou au moins de maintenir les statuts actuels.

Un comité environnemental a été formé. Les membres sont les suivants : David Kerluke (président), David Hodgkin (PSLL, suppléant), France Joncas (PSLL, membre d'office), Joe Larose, Ron Malis, Tim Naumitz, David Scrivens, Louise Tondreau et Bill Voller.

France Joncas indique que l'Association a présenté l'étude de la FAPEL à la Municipalité en novembre dernier, juste après les élections. On a présenté une demande pour l'attribution des fonds destinés à une campagne d'éducation publique sur l'environnement. Stéphane Mougeot est l'employé municipal qui s'occupe du dossier. La Municipalité envisage de former un comité spécial; celui-ci comprendra des personnes-ressources, des biologistes et des environnementalistes. La Municipalité désire examiner les statuts actuels. PSLL a demandé de siéger au sein du Comité. Dawn Lucas a accepté d'assurer la liaison entre l'Association et la Municipalité.

On propose de planter des arbres sur la plage. L'Association se renseignera auprès de la FAPEL au sujet de plans de reboisement et obtiendra une liste d'arbres naturels et de semis disponibles.

6.0 COUPE À BLANC

France Joncas indique que les modifications proposées aux statuts sont presque prêtes et que la Municipalité a cessé de les appliquer en raison des coûts.

Voici quelques-uns des points soulevés pendant la réunion municipale spéciale qui s'est tenue en septembre dernier entre la Municipalité, des environnementalistes et des forestiers. On s'est entendu sur plusieurs points.

i) Article 4.13.1 «Marge de retrait»

La protection des frontières est fixée à 100 mètres. La zone de protection des frontières a maintenant été réduite à 60 mètres. Le changement proposé consistait à la réduire à 30 mètres.

ii) Article 5.14.3 «Végétation»

La coupe n'est pas autorisée à l'intérieur de la zone de protection côtière. Seule la coupe sélective est permise à l'intérieur de la deuxième zone de protection, et elle est limitée à 25 %.

La première zone de protection côtière est encore protégée et aucune machine forestière n'est autorisée à l'intérieur de cette zone. Cependant, la limite à l'intérieur de la deuxième zone a été accrue à 33 %, mais les arbres à l'intérieur de ces limites doivent avoir un diamètre de 15 cm ou plus. Le forestier doit maintenant aussi conserver au moins 50 % du couvert forestier et la zone exploitée ne doit pas être touchée de nouveau pendant dix ans.

iii) Article 5.20.2 «Autorisation obligatoire»

Ceux qui coupent 100 cordes ou plus par an doivent obtenir une approbation municipale et présenter des plans de reboisement.

On a accru le maximum autorisé à 200 cordes par an; une corde mesure 4'X4'X8'. Aucun plan de reboisement n'est requis.

iv) Article 50.20.21 «Conditions d'obtention d'une autorisation d'abattage d'arbres»

Une description cadastrale du terrain est maintenant requise. Le forestier doit aussi déclarer qu'il connaît le statut et ses obligations.

v) Article 50.20.3 «Normes relatives à l'abattage d'arbres»

Le statut actuel stipule que le forestier doit utiliser une technique de coupe sélective; il doit conserver un couvert forestier de 50 %, et il n'est pas autorisé à couper plus de 40 % des arbres qui ont un diamètre de 15 cm ou plus pendant une décennie.

Tous les statuts demeurent intacts bien que les sections forestières soient maintenant séparées par une bande minimale de 50 mètres où les coupes sélectives de 30 % sont permises et que les arbres à l'intérieur de cette section doivent avoir un diamètre de 15 cm ou plus.

vi) Article 50.20.4.1 «Chemins publics»

La «marge de retrait» pour la protection des arbres le long des routes et des limites de la propriété a été réduite de 100 mètres à 20 mètres. Mais une seule voie d'accès au site d'abattage est permise, et elle ne doit pas dépasser une largeur de 10 mètres.

vii) Article 50.20.6 «Nettoyage des aires de coupe»

Auparavant, cet article était très vague. Il précise maintenant que tous les débris inorganiques doivent être enlevés du site une fois le déboisement achevé.

7.0 RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE DESTINÉES À L'EXÉCUTIF

Les personnes participantes remercient l'Exécutif de s'être occupé de ces questions en son nom. Elles sont surprises par la profondeur des questions et des fichiers dont s'occupe l'Association.

8.0 ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Odette Surch préside les élections. On fait état des postes vacants suivants : président, secrétaire, trésorier, un représentant du lac Bataille, deux représentants du lac Rhéaume, et un représentant du lac Chevreuil.

Les candidates et candidats suivants sont nommés :

France Joncas	présidente
David Mainwood	secrétaire
David Hodgkin	trésorier
David Kerluke	représentant du lac Bataille
Jacques Marchand	représentant du lac Rhéaume
Jim Dale	représentant du lac Rhéaume

Proposée par : Jacques Levasseur

Appuyée par : Simon Veilleux

QUE la liste des candidates et candidats soit dûment élue au Comité exécutif de l'Association.

ADOPTÉE

9.0 QUESTIONS DIVERSES

9.1 Bob Dawson, directeur, Relations communautaires, MRC des Collines

Bob Dawson loue le groupe de propriétaires de navigation de plaisance sans risque et l'Association pour leur initiative consistant à établir des lignes directrices relatives à la navigation de plaisance et des limites de vitesse. Il indique que la MRC des Collines possède deux bateaux pour patrouiller les lacs et a formé une escouade à cette fin. On a demandé aux citoyens de déclarer toute navigation dangereuse en composant le 9-1-1. On a aussi rappelé aux participantes et participants de ne composer le 9-1-1 qu'en cas d'urgences telles que l'incendie, l'ambulance et le crime.

Une bonne partie de la discussion porte sur les problèmes concernant les véhicules nautiques personnels («scooters nautiques»). Présentement, aucune loi ne réglemente les véhicules nautiques personnels bien que les lois actuelles concernant les véhicules nautiques, établies par Transports Canada, soient techniquement en vigueur, sauf quelques exceptions. Dans la province de Québec, plusieurs municipalités (Gatineau) préparent des propositions sur l'emploi des véhicules nautiques personnels, notamment un âge minimal de 16 ans, une zone de protection du rivage, des limites de vitesse, etc. Le Québec examine aussi la question et peut adopter des règlements à l'échelle de la province. MRC des Collines est en train de préparer des lignes directrices et des règlements sur la sécurité et la conduite des véhicules nautiques personnels. On demande aux personnes qui désirent soumettre leurs idées de communiquer avec Bob Dawson au 1-888-459-9940.

Bob Dawson passe en revue les initiatives de MRC des Collines sur le programme de surveillance de quartier. Il souligne l'efficacité et l'importance du programme. Simon Veilleux se porte volontaire pour entreprendre la mise en oeuvre d'un tel programme à l'intérieur des limites de PSL. On demande aux personnes désirant participer à cette démarche de communiquer avec M. Veilleux à la fin de la réunion. MRC des Collines fournira l'information nécessaire, la documentation, etc., pour mettre sur pied un programme de surveillance de quartier à l'intérieur du secteur.

9.2 Niveau de l'eau à Bataille

On fait état de préoccupation au sujet du niveau de l'eau à Bataille. David Kerluke indique que l'eau est plus élevée cette année en raison de la chute de la neige record enregistrée pendant l'hiver, et il ajoute que l'eau revient à des niveaux normaux.

9.3 Examen de l'eau

France Joncas déclare que les membres peuvent faire examiner leur eau par un laboratoire à Hull, moyennant des frais. Les frais comprennent le coût d'une bouteille stérilisée, à savoir 12 \$ plus les taxes pour déterminer s'il est possible de se baigner dans l'eau, et 35 \$ plus les taxes pour examiner si l'eau est potable. Les membres devraient communiquer avec IASCHEM Laboratories Inc., 184, chemin Freeman, Hull (Québec) J8Z 2B5; tél. : 778-0020; téléc. : 778-0659. Le laboratoire donne toutes les instructions sur la façon appropriée de prélever des échantillons d'eau. Les échantillons ne sont pas acceptés les vendredis.

9.4 Logo de PSL

L'Exécutif envisage de changer le logo de PSL. Les propositions devraient être envoyées à France Joncas, 36, chemin Wallingford, Val-des-Monts (Québec) J8N 6L3. Un concours pourrait s'ensuivre, selon le nombre d'idées présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20.

Soumis respectueusement,

France Joncas